

ARRÊTÉ DU MAIRE

TEMPORAIRE – N° 26 / 0043

Réglementant la fermeture du parc Lelong le 6 avril 2026 – Chasse à l'œuf municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des lieux,

Vu l'organisation de la Chasse à l'œuf municipale,

Considérant la nécessité de fermer l'accès au parc Lelong pendant l'installation, le déroulement et le retrait des installations dans le cadre de la Chasse à l'œuf municipale,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers,

Le Maire arrête

- Article 1 Afin de permettre l'installation, le déroulement et le démontage des installations de la Chasse à l'œuf municipale, organisée dans le parc Lelong, rue de Brunoy à Montgeron (91230), les accès au parc par la rue de Brunoy, la rue Corot et la rue du Général Lelong seront fermés le lundi 6 avril 2026, de 6h00 à 15h00.
- Article 2 Seuls les intervenants, entreprises et personnes disposant d'une autorisation délivrée par la Ville seront autorisés à accéder à l'intérieur du parc.
- Article 3 Ampliation du présent arrêté est transmise à :
- Monsieur le Commissaire de police de Montgeron,
 - Monsieur le Directeur de la police municipale de Montgeron,
 - Monsieur le Chef du centre de secours de Montgeron.
- Article 4 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 28 JAN. 2026



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

